

Encore plus de services...



Aide à la rédaction du constat amiable

Vous avez besoin d'aide pour remplir le constat ?



La garantie Joker : le + prévention pour les moins de 25 ans

Si vous n'êtes pas en état de conduire, et ce quelle qu'en soit la raison, nous vous aidons à éviter l'accident en vous offrant jusqu'à 5 retours en taxi par an grâce à la garantie Joker⁽⁸⁾.

Pour bénéficier de ces services appelez nos conseillers AXA Assistance au 01 55 92 26 92 (24h/24 - 7j/7)⁽⁷⁾.

S'engager pour l'environnement



« Avec AXA et ses (garages et glaciers) partenaires, je préserve l'environnement »

Accepter de faire réparer mon véhicule avec une pièce de réemploi, c'est :

- Participer à la réduction des déchets et à la valorisation des véhicules destinés au recyclage.
- Toutes ces pièces proposées par les experts et garagistes partenaires AXA sont contrôlées, testées et tracées.
- De plus avec AXA, ces réparations sont garanties à vie.

(7) Coût d'un appel local.

(8) Joker : jusqu'à 5 retours en taxi offerts par an pour les jeunes conducteurs. Il s'agit de la garantie « Joker Prem' Auto » réservée aux conducteurs de moins de 25 ans, valable quelle que soit la cause de l'incapacité de conduire pour un trajet de moins de 50 km du domicile et dans la limite de 5 interventions par an. Selon clauses et conditions du contrat.

Votre Agent Général AXA



Votre **Espace Client**

Retrouvez l'ensemble de vos services en ligne sur axa.fr

AXA vous répond sur :



CONFIANCE, PRÉVENTION, ENVIRONNEMENT, SOLIDARITÉ :
avec AXA, faites le choix d'une entreprise engagée. Nos offres citoyennes contribuent au respect de la planète, de tous et de chacun. Toutes nos actions concrètes sont à découvrir sur axa.fr

AXA France IARD - S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre • **AXA Assurances IARD Mutuelle** - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309. Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex • **AXA Assistance France Assurances** - Société anonyme de droit français au capital de 24 099 560,20 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 451 392 724 et dont le siège social est situé 6, rue André Gide - 92320 Châtillon. **Entreprises régies par le Code des assurances** • **France Pare Brise** - S.A.S. au capital de 250 200 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz, sous le numéro 392 464 277, dont le siège social est situé ZAC des Begnennes - rue Pablo Picasso 57365 Ennery. • **Mondiale Pare-Brise** - S.A.S. au capital de 102 000 €, Siège social : 3, rue Joseph Monier 92500 Rueil Malmaison RCS Versailles B 418 505 343 N° de TVA intracommunautaire : FR 33418 505 343 • **Carglass** - Société par Actions Simplifiée, au capital de 29 080 300 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 425 050 556, dont le siège social est situé 107, Boulevard de la Mission Marchand - 92411 Courbevoie Cedex, numéro de TVA intracommunautaire : FR 59 425 050 556 • **Sud Gestion** - S.A.S. au capital de 40 000 € dont le siège social est situé en France, 36 Avenue de Borde Haute 31750 Escalquens, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Toulouse sous le numéro B 331 268 391 exploite notamment la marque A+GLASS FRANCE sous le numéro de TVA intracommunautaire FR 27 331268391. La marque A+GLASS et son logotype sont des marques déposées. **Glass Auto Service** - 22, Avenue Aristide Briand, 94110 ARCUEIL - Tél. : 01 57 19 35 07 - Fax : 01 83 71 83 79 SAS au capital de 200 000 € - Immatriculation R.C.S. CRETEIL 841 033 020 - N° TVA Intracom FR62841033020.



Assurance et Banque

Pour assurer ma tranquillité

Bénéficiez d'un service Premium en cas de sinistre grâce à nos Partenaires



Ref. 968614-09 2021 - Crédits photos : Shutterstock. Document non contractuel.



Ma voiture est endommagée mais encore en état de rouler.

Avec le Service Auto à Domicile⁽¹⁾, AXA s'occupe de tout pour moi !



- Je n'ai pas d'argent à avancer (hors franchise éventuelle).
- J'évite les allers-retours au garage et conserve toute ma mobilité. Un voiturier vient sur le lieu et à la date convenus avec moi, pour récupérer mon véhicule endommagé et m'apporter gratuitement un véhicule de courtoisie de catégorie A ou B⁽²⁾ de moins de 3 ans.
- Il me rapporte mon véhicule réparé, à l'heure et sur le lieu de mon choix. Il est lavé à l'extérieur et dépoussiéré à l'intérieur.
- Mes réparations sont garanties à vie.
- Ma garantie constructeur est préservée.

Bon à savoir :

Pour les petits dommages de carrosserie, je peux choisir de faire les réparations moi-même. Je bénéficie alors de l'indemnisation en gré à gré : je reçois rapidement sur mon compte bancaire le montant de l'indemnisation convenu avec AXA.

(1) Service Auto à Domicile : service soumis à conditions. Proposé en France continentale pour tout véhicule de moins de 3,5 tonnes encore en état de rouler suite à un sinistre garanti. En inclusion dans Mon Auto, en option dans Clic & Go avec les Packs Equilibres ou Confort. Service non proposé quand la prise en charge n'est pas délivrée ou si une expertise à titre conservatoire est nécessaire ou encore si le véhicule est endommagé suite à grêle, inondation, catastrophe naturelle ou tentative de vol. Ce service est accessible si le véhicule accidenté est confié à un réparateur partenaire.

(2) Sous conditions de disponibilité.

Mon véhicule est accidenté et ne peut plus rouler.

En confiant mes réparations à un des Garages Partenaires⁽³⁾ d'AXA, je bénéficie des avantages suivants :



- Je n'ai pas d'argent à avancer (hors franchise éventuelle).
- Le prestataire met gratuitement à ma disposition un véhicule de courtoisie de catégorie A⁽²⁾ ou B de moins de 3 ans pendant la durée des réparations.
- Je récupère mon véhicule réparé, lavé extérieurement et dépoussiéré intérieurement.
- Mes réparations sont garanties jusqu'à 5 ans.
- Ma garantie constructeur est préservée.

Bon à savoir :

Je peux aussi choisir un réparateur professionnel de mon choix⁽⁴⁾. Dans ce cas, je ne bénéficie pas des avantages ci-dessus.

(3) Si j'ai souscrit aux garanties permettant la prise en charge de mon véhicule.
(4) En application de l'article L211-5-1 du Code des assurances, vous bénéficiez du libre choix de votre réparateur professionnel.

J'ai un bris de glace.

Si je me rends chez un partenaire AXA, je bénéficie des avantages suivants :



- Je confie mon véhicule à des professionnels partenaires AXA agréés toutes marques.
- FRANCE PARE-BRISE** **MONDIAL PARE-BRISE** **CARGLASS** **AA+ GLASS** **GLASS AUTO SERVICE** **SPECIALISTE PARE-BRISE**
- Les vitrages posés sont de qualité équivalente à ceux d'origine.
 - Ma garantie constructeur est préservée.
 - Mes démarches sont simplifiées.
 - Je n'ai aucuns frais à avancer (hors franchise éventuelle).

Bon à savoir :

Je peux aussi choisir un réparateur professionnel de mon choix⁽⁴⁾. Dans ce cas je ne bénéficie pas des avantages ci-dessus.

Avant toute intervention Bris de Glace⁽⁵⁾, je dois déclarer au préalable mon sinistre pour bénéficier d'une indemnisation. Je contacte mon conseiller AXA ou j'appelle le 0970 820 018⁽⁶⁾

(5) Cette déclaration préalable peut être faite directement auprès d'un partenaire AXA. Les clients peuvent prendre rdv avec eux via axa.fr
(6) Coût d'un appel local. Service disponible du lundi au vendredi, de 8 h à 19 h et le samedi de 8 h à 13 h.